

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : 33

Nombre de conseillers
présents : 22

Procurations : 10

Nombre de conseillers
absents : 1

OBJET :
Réaménagement
emprunt CREDIT
AGRICOLE – budget
annexe PARC DE LA
ROCHE – Réactualisation
des taux

SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 27 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 21 février 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Didier STURMA à David DEROSSIS,
Lisa ASAR à Martine MUNOZ,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON,
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Michel COMBRONDE

**REAMENAGEMENT EMPRUNT CREDIT AGRICOLE – BUDGET ANNEXE PARC DE LA ROCHE :
REACTUALISATION DES TAUX**

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** l’instruction M57 ;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2024 aux fins de réaménagement de l’emprunt ;

- **Considérant** que la commune de Thiers a souscrit en 2022 un emprunt pour un montant de 850 000 euros sur 5 ans au taux de 0.39 % en vue du financement des aménagements du Parc de la Roche.
- **Considérant** que depuis la livraison de la tranche 1 des travaux, en 2019, aucun lot n’a été vendu. Les promesses de vente n’ont pas abouti.
- **Considérant** que compte tenu des délais de commercialisation, il est souhaitable de rallonger ledit emprunt sur une durée de 9 ans
- **Considérant** que le réaménagement n’a pas intervenir aux conditions suscitées, le Crédit Agricole ayant informé la Commune d’une modification des conditions de réaménagement à compter du 1^{er} février:
 - Rachat et refinancement du prêt 00003926539 avec mise en place le 10 mars 2024 selon le tableau d’amortissement joint à la présente délibération ;
 - Le taux fixe s’élève à 3.75 % et les intérêts courus à régler jusqu’à la mise en place du nouveau financement sont dorénavant de 175.78 euros ;
 - Compte tenu de la volatilité des taux, proposition de retenir le taux de 3.75% avec une marge de +/- 0.25%.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 23 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Serap ALP, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** l’opération aux nouvelles conditions sus décrites sur le Budget annexe PARC DE LA ROCHE ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Michel COMBRONDE

Le Maire,



Stéphane RODIER